

# Compte-rendu du Conseil Municipal

Le onze juin deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Gardonne s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pascal DELTEIL, Maire.

**Étaient présents :** M. Jean-Christophe BOUSQUET, M. Jean-Claude ROSET, Mme Béatrice FEYTOUT, M. Frédéric GAUTHIER, M. Patrick LE CLAINCHE, Mme Marie-Claude JAVERZAT, M. Michard BERNARD, Mme Christine LALIZOU, M. Christophe BAËZA, M. Christophe DURAND, Mme Julie JACQ, Mme Hélène BEDUBOURG, Mme Séverine BORDAS, Mme Christelle CHATEAUNEUF, M. Sylvain ROOY.

**Représentés :** Mme Marie-Christine TOURENNE donne procuration à Mme Béatrice FEYTOUT, M. Sylvain CONNANGLE donne procuration à M. Pascal DELTEIL, Mme Coraline ROTH donne procuration à Mme Christine LALIZOU.

**Absences :** Mme Christelle CHATEAUNEUF

M. Sylvain ROOY est élu secrétaire de séance et donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Tour de rôle pour les élections législatives du 30 juin et 7 juillet 2024
- Choix de l'entreprise pour le désamiantage et la déconstruction du Mille Club
- Remplacement foyers 56/57/58/59/60 avenue du Périgord – coût supplémentaire

Le Conseil Municipal adopte l'ordre du jour ainsi modifié.

## ➤ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 15 mai 2024

Le procès-verbal de la séance du 15 mai 2024 n'appelle pas d'observation de la part de l'assemblée. Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

## ➤ Prime du pouvoir d'achat exceptionnelle

Le comité social et technique en date du 7 juin 2024 a donné un avis favorable pour la mise en place de la prime du pouvoir d'achat exceptionnelle.

Cette prime sera versée en une fois avant le 30 juin 2024

## ➤ Convention canoé 2024

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention signée avec M. Frédéric LHOMME entreprise PROSPORTS 24 exploitant du point accueil canoé pour la saison canoé 2024.

La convention reprendra les points suivants :

- Mise à disposition de 25m<sup>2</sup> sur la parcelle A1681 pour l'installation d'un point canoé pour la saison 2024
- Prix de location : 357.01 € pour la saison

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement de cette convention pour la saison 2024.

### **➤ Défense extérieure contre l'incendie**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que conformément au règlement départemental de défense contre l'incendie en date du 20 juin 2018, des vérifications des points d'eau Incendie PEI doivent être réalisées comme suit :

- Une reconnaissance opérationnelle obligatoire tous les 2 ans par le SDIS (gratuite)
- Un contrôle technique (pression/débit/accessibilité) obligatoire (payant) tous les 2 ans réalisé par conventionnement avec le SDIS ;

Il est obligatoire de prendre un arrêté qui définit l'inventaire des PEI conforme au règlement départemental de Défense Extérieure contre l'Incendie

Le conseil municipal accepte et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

### **➤ Recrutement service Animation - Contrat d'accompagnement dans l'emploi- Parcours emploi compétence**

Le conseil municipal approuve le recrutement d'un agent dans le cadre du dispositif parcours emploi compétence – service animation – et autorise Monsieur le Maire de mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires et signer la convention avec le prescripteur et le contrat de travail dès que possible.

### **➤ Recrutement contrat CCD service technique**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat Parcours emploi compétence de Monsieur Quentin EYNAUD prend fin le 7 juillet 2024.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide la création à compter du 8 juillet 2024 d'un emploi permanent dans le cadre d'emploi d'adjoint technique à temps non complet pour une quotité de temps de travail de 20 heures hebdomadaire.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C au grade d'adjoint technique territorial.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel.

### **➤ Hydro curage et pompage des eaux pluviales**

Le devis estimatif présenté par la société AGUR pour des travaux d'hydro curage et de pompage des eaux pluviales est accepté pour un montant de 2 300 € HT soit 2 760 € TTC.

### **➤ Illuminations de Noël 2024-2025-2026**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le devis pour les locations triennales 2024/2025 et 2026 de décorations de Noël avec pose et dépose présenté par l'entreprise ADNlight illuminations d'un montant de 4 437,00 € HT soit 5 324,40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et charge Monsieur le Maire de signer le devis.

## ➤Tour de rôle pour les élections législatives

1<sup>er</sup> tour dimanche 30 juin 2024

De 8h à 10h	* BAËZA Christophe * LE CLAINCHE Patrick * DURAND Christophe * ROSET Jean-Claude	De 14h à 16h	* JACQ Julie * BORDAS Séverine * LALIZOU Christine
De 10h à 12h	* BOUSQUET Jean-Christophe * GAUTHIER Frédéric * CONNANGLE Sylvain	De 16h à 18h	* BERNARD Michel * JAVERZAT Marie-Claude * TOURENNE Christine
De 12h à 14h	* FEYTOUT Béatrice * BEDUBOURG Hélène * DELTEIL Pascal		

2<sup>ème</sup> tour dimanche 7 juillet 2024

De 8h à 10h	* ROSET Jean-Claude * BAËZA Christophe * GAUTHIER Frédéric	De 14h à 16h	* LALIZOU Christine * JACQ Julie * ROTH Coraline
De 10h à 12h	* GAUTHIER Frédéric * BOUSQUET Jean-Christophe * CONNANGLE Sylvain	De 16h à 18h	* JAVERZAT Marie-Claude * LE CLAINCHE Patrick * BERNARD Michel * TOURENNE Christine
De 12h à 14h	* FEYTOUT Béatrice * BEDUBOURG Hélène * DELTEIL Pascal		

## ➤Choix de l'entreprise pour le désamiantage et déconstruction du Mille Club

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres du 11 juin 2024 à 18h 30, l'entreprise NOVAMIANTE a été retenue pour la partie désamiantage pour la somme de 9 713,74 € et l'entreprise L'HOMME ET FILS pour la partie déconstruction du Mille club pour la somme de 9 994,80 €

## ➤ Remplacement foyers 56/57/58/59/60 avenue du Périgord – coût supplémentaire

Le devis initialement prévu sans les prises de Noel s'élevait à 23 548,13 € TTC, il a été revu à la hausse soit 25 066,08 € TTC.

## ➤Compte rendu du conseil communautaire de la CAB au 13 mai 2024

Le conseil municipal prend connaissance du compte rendu du conseil communautaire de la CAB.

**➤ Rapport des commissions**

*Prochain Conseil Municipal le 03 juillet 2024*

**La séance est levée à 20h50**

**Le Maire**

**DELTEIL Pascal**

**Le Secrétaire de Séance**

**ROOY Sylvain**